



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES  
TECHNIQUES

REGIE DES DROITS DE  
PLACE ET DE VOIRIE

Solliès-Pont, le 02 AVR. 2021

## ARRETE

Portant autorisation de stationnement pour un déménagement

N° Départ : 532/2021/143/PST/FCH/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** La demande en date :
- du : **26/03/2021**,
  - de **madame ALONSO**,
  - pour un déménagement : **n°24 rue République à Solliès-Pont,**
  - **le 03/04/2021 de 8h30 à 17h00.**
- Vu** le CGCT (Code général des collectivités territoriales), article L 2212-1 et suivants,
- Vu** le CVR (Code de la voirie routière) et notamment l'article R 116-2,
- Vu** la décision municipale en date du 16/12/2016 modifiant les tarifs d'occupation du domaine public et fixant les cautions pour le prêt ou la location de salles,
- Vu** l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,
- Vu** les lieux ;
- Considérant** qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité publique, **allée Georges Durando et rue de la République à Solliès-Pont** pendant l'occupation de la voirie pour un déménagement.

# arrête

- Article 1 :** Une autorisation exceptionnelle de stationnement est accordée à **madame ALONSO** pour un déménagement au **n°24 rue de la République Solliès-Pont**.  
- le **03/04/2021 de 8h30 à 17h00**, uniquement ce jour-là.
- Article 2 :**
- **deux places seront réservées dans l'allée Georges Durando à Solliès-Pont (voir plan),**
  - le stationnement sera interdit et la protection des piétons sera assurée,
  - **le camion de déménagement ne dépassera pas 3T5,**
  - **interdiction formelle de bloquer l'allée Georges Durando,**
  - la circulation piétonne sera maintenue,
  - **madame ALONSO mettra en place les panneaux de réservation d'emplacement,**
  - **madame ALONSO** informera les riverains et leurs laissera libre accès,
  - **madame ALONSO** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution de son déménagement,
  - tous dégâts occasionnés **allée Georges Durando et rue de la République** et ses alentours, seront à la charge de **madame ALONSO**,
  - si **madame ALONSO** ne réalise pas les travaux de réfection des dégâts occasionnés par le passage de son véhicule, dans les plus brefs délais, 8 jours maximum, la commune de Solliès-Pont se réserve le droit de faire procéder à la réalisation de ces travaux en domaine public aux frais de **madame ALONSO**.
- Article 3 :** **Modifications de l'occupation**  
Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.
- Article 4 :** Tout véhicule en infraction sera verbalisé et passible d'une mise en fourrière.
- Article 5 :** **Droits de voirie**  
- **madame ALONSO** s'acquittera des droits de voirie auprès du régisseur municipal d'un chèque à l'ordre du trésor public d'un montant de 22 € (vingt-deux euros).
- Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
  - monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
  - monsieur le responsable du service de gestion comptable de Toulon,
  - l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégation

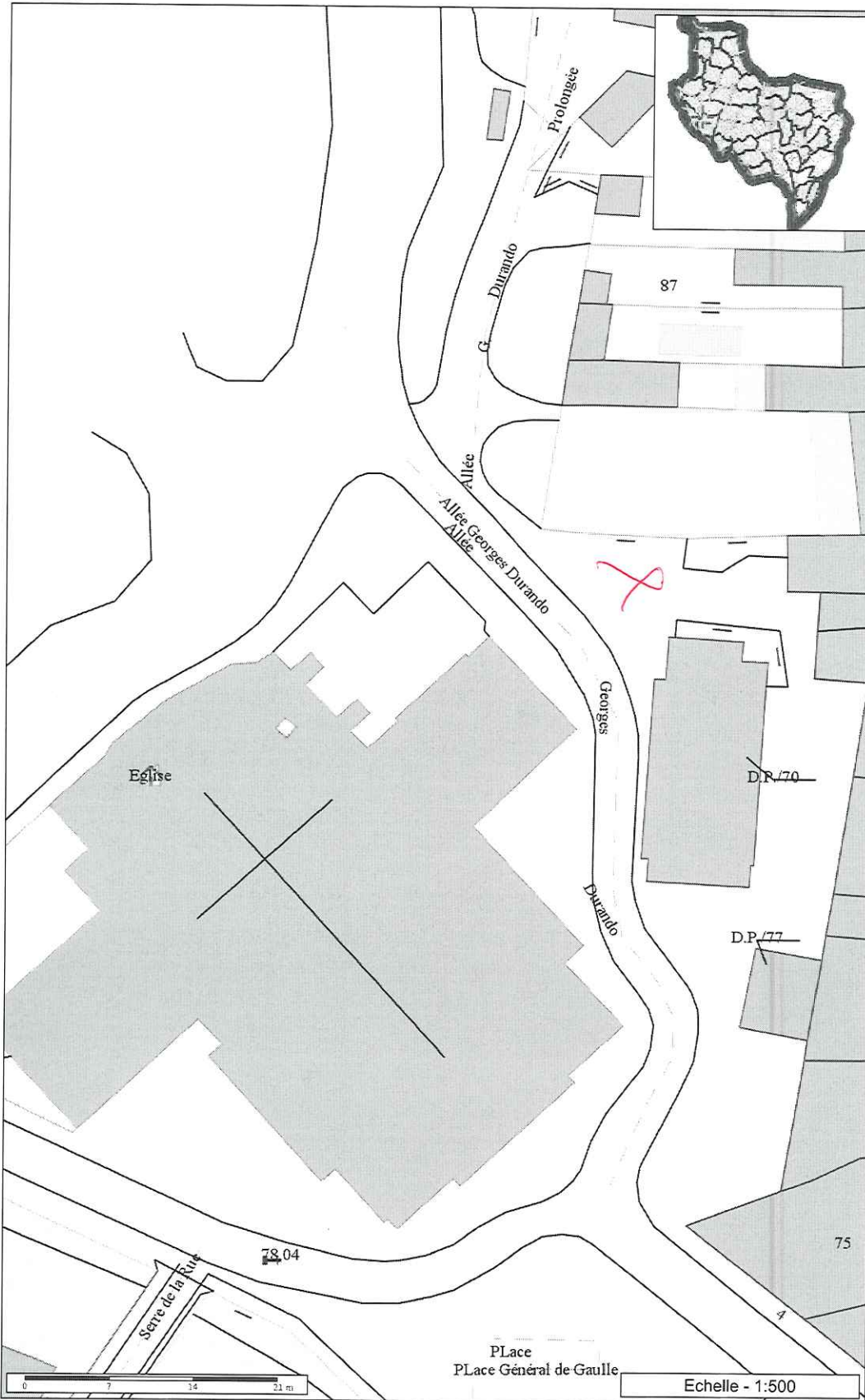
Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public

- Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
  - la publication le
  - la notification le





### Légende

- AZ Taxe foncière
- AZ Taxe localisée
- AZ Taxe d'habitation
- AZ Taxe sur la valeur ajoutée
- AZ Taxe sur le chiffre d'affaires
- AZ Lettre d'ordre de subvention fiscale
- AZ Numéro de voie dans la voie
- AZ 9999 Numéro de parcelle
- Detail topo prospectif
- Borne IGN
- Point de caniveau
- Furcadine
- Pylône
- Puits
- Calvaire
- Filiche de sens d'équipement
- Ensemble immobilier
- Filiche d'appartenance du bâtiment à la parcelle
- Bâtiment mitoyen
- Mur mitoyen
- Clôture non mitoyenne
- Clôture mitoyenne
- Fonction mitoyen
- Fosse mitoyen
- Mur non mitoyen
- Mur mitoyen
- Borne limite de propriété
- Filiche de remploi
- Librairie Numeraire detail topo (tourbois d'origine...)
- Voie fermée
- Parcours, levés
- Limite de court d'eau
- Detail limite de propriété (pont, treuil, puits, berrade...)
- Limite de voie privée
- Limite de voie publique
- Axe de voie
- Surface formant detail topo (tunnel...)
- Cimetière
- Puits d'eau (étang, piscine)
- Cours d'eau
- Detail topographique de travaux routiers (projet de pont...)
- Emprise de voie privée (cadastre)
- Emprise de voie publique
- Bâtiment léger
- Bâtiment public
- Bâtiment religieux
- Bâtiment privé
- Subvention fiscale
- SDA Parcelle
- DD Parcelle 2007

*Reserve de réserver 2 places*



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Echelle - 1:500

Place  
Place Général de Gaulle

